

➤ PLOMBAGE DU CONTENEUR

Après avoir empoté le conteneur et s'être assuré, avant la fermeture des portes, que la manœuvre de celles-ci n'est pas entravée par le chargement, il est recommandé au chargeur de plomber le conteneur.

Des pièces soudées, dans lesquelles viennent se bloquer les poignées des portes, articulées sur les crémones, permettent de fixer un plomb.

Le choix du plomb est important :

- simple plomb métallique, plat, n'offre que peu de résistance et donc de garantie ;
- le plomb cylindrique, dans lequel l'extrémité comportant le numéro vient s'insérer, est plus efficace.

Même s'il n'est pas de plomb inviolable, toutes précautions doivent être prises pour retarder, sinon totalement empêcher, l'ouverture d'un conteneur en cours de transport.

Le numéro du plomb doit être indiqué sur le bordereau de prise en charge par le transporteur terrestre et sur tout autre document émis à partir de ce moment.

